



COUPE DU CENTRE 2

Règles locales en complément des règles locales fédérales permanentes

3 et 4
octobre
2026

Hors Limites R 18.2

Délimités par les clôtures, les lignes ou piquets blancs et les lignes joignant le bord interne des piquets de clôture électrique.

Parties intégrantes

Tous les chemins et passages de voiturette.
Tout caniveau ou fossé non piqué.

Terrain en condition anormale R 16.1

Toute zone délimitée par une ligne blanche ou des piquets bleus.
Les dégâts de sanglier entourés ou non.

Zones à pénalité R 17

En l'absence de piquets la lisière se situe à la rupture de pente
Trous 8 la ZAP gauche et derrière le green est étendue à l'infini.
Trou 9 si la balle repose avec certitude dans la ZAP, le joueur peut utiliser la DZ située au départ rouge sur la gauche.
Trou 18 : la ZAP à gauche du fairway est étendue à l'infini.
Trou 18 si la balle repose avec certitude dans la ZAP derrière le green, le joueur peut avec un coup de pénalité utiliser la DZ située à gauche derrière le green.

Règle locale E3

La balle peut être placée à **une longueur de club** dans les zones tondues à hauteur de fairway ou moins.

Règle locale E7 clôture électrique

Sur les trous 11, 12, 13 et 14 toute balle reposant à un club ou moins de la clôture électrique peut être droppée sans pénalité dans un rayon de deux clubs.

Interruption pour situation dangereuse

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé
Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée
Reprise de jeu : deux signaux sonores courts de façon répétée

Plan d'évacuation



Temps de jeu : **4 h 31**

Appel arbitre : 02 38 59 25 15



COUPE DU CENTRE 2

Règles locales en complément des règles locales fédérales permanentes

3 et 4
octobre
2026

Hors Limites R 18.2

Délimités par les clôtures, les lignes ou piquets blancs et les lignes joignant le bord interne des piquets de clôture électrique.

Parties intégrantes

Tous les chemins et passages de voiturette.
Tout caniveau ou fossé non piqué.

Terrain en condition anormale R 16.1

Toute zone délimitée par une ligne blanche ou des piquets bleus.
Les dégâts de sanglier entourés ou non.

Zones à pénalité R 17

En l'absence de piquets la lisière se situe à la rupture de pente
Trous 8 la ZAP gauche et derrière le green est étendue à l'infini.
Trou 9 si la balle repose avec certitude dans la ZAP, le joueur peut utiliser la DZ située au départ rouge sur la gauche.
Trou 18 : la ZAP à gauche du fairway est étendue à l'infini.
Trou 18 si la balle repose avec certitude dans la ZAP derrière le green, le joueur peut avec un coup de pénalité utiliser la DZ située à gauche derrière le green.

Règle locale E3

La balle peut être placée à **une longueur de club** dans les zones tondues à hauteur de fairway ou moins.

Règle locale E7 clôture électrique

Sur les trous 11, 12, 13 et 14 toute balle reposant à un club ou moins de la clôture électrique peut être droppée sans pénalité dans un rayon de deux clubs.

Interruption pour situation dangereuse

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé
Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée
Reprise de jeu : deux signaux sonores courts de façon répétée

Plan d'évacuation



Temps de jeu : **4 h 31**

Appel arbitre : 02 38 59 25 15